

# LES COLLÈGES DE MOBILIS

Pour favoriser une représentation de tous les acteurs et une possibilité accrue de débat et de concertation, chaque adhérent est invité à s'inscrire dans un collège. L'équilibre de chaque groupe au sein de l'association sera préservée grâce à un système de vote par collège.

1

**Auteurs, illustrateurs, traducteurs, coloristes, auteurs-conteurs, scénaristes...**

- Avoir été lié une fois par un contrat d'édition (revue, livre, web...);
- Habiter la région ou être publié dans la région.

Adhésion : 20€

2

**Éditeurs et structures éditrices de livres, de revue, numériques.**

- Siège social ou activité en région ;
- Pratiquer le contrat d'édition.

Adhésion : 35 €

3

**Librairies indépendantes, maisons de la presse, café-librairie, librairie itinérante, librairies de musées...**

- Respecter le prix unique du livre ;
- Siège social ou point de vente en région

Adhésion : 35 €

4

**Structures de promotion du livre et de la lecture : manifestations, résidences, actions culturelles**

- Structure et public en région

Adhésion : 35 €

5

**Bibliothèques et centres de documentation**

- Œuvrer en région

Adhésions :

**Bib. associatives, CE, documentation : 35€**  
**SCD, Archives : 170€**  
**BM et interco. :**

- < 10 000 hab. : 70€
- < 20 000 hab. : 120€
- < 50 000 hab. : 170€
- < 100 000 hab. : 220€
- > 100 000 hab. : 300€

6

**Autres métiers du livre : graphistes, médiateurs, artistes, journalistes, relieurs, imprimeurs, bouquinistes, conteurs, comédiens...**

- Exercer dans la région

Adhésions :

**Personnes physiques : 20€**  
**Personnes morales : 35€**

7

**Autres acteurs du livre et de la lecture : bénévoles (bibliothèques, associations), auteurs auto-édités et personnes qualifiées**

- Exercer dans la région

Adhésion : 10€

8

**Partenaires : organismes publics et privés**

Adhésion : 70 €

**Collectivités : villes, agglomérations, communautés, départements...**

Adhésion :

- < 10 000 hab. : 70€
- < 20 000 hab. : 120€
- < 50 000 hab. : 170€
- < 100 000 hab. : 220€
- > 100 000 hab. : 300€

9

**Associations professionnelles et organismes de formation**

- Sur accord de leur conseil d'administration ;

- Exercer dans la région

Adhésion : 35 €

# ADHÉRER À MOBILIS, C'EST

**SOUTENIR** la démarche de coopération entre les secteurs de la filière livre et agir pour la promotion de l'interprofession.

**RECEVOIR** toutes les publications de Mobilis pour être informé en temps réel : lettre aux adhérents, magazine mobiLIONS, annuaires thématiques...

**PARTICIPER** aux temps forts du livre et de la lecture proposés par l'association.

**CONTRIBUER** à des projets régionaux en intégrant des ateliers de travail, des comités de pilotage ou des jurys de sélection...

**RENCONTRER** les acteurs de la région.

# FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

L'adhésion se fait à titre individuel (personne physique) ou au nom d'une structure (personne morale). Seuls les collèges 1, 6 et 7 peuvent accueillir des adhésions de personnes physiques.

Les adhérents à jour de leur cotisation élisent leurs représentants (2 par collège) lors de l'Assemblée générale.

Les administrateurs, représentant chaque collège, élisent le bureau, composé d'un(e) président(e), éventuellement d'un(e) vice-président(e), d'un(e) secrétaire, et d'un(e) trésorier(ère).

*\* voir au recto la composition des collèges*

## J'ADHÈRE !

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Structure : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Collège n° \_\_\_\_\_ Cotisation : \_\_\_\_\_

Bulletin et règlement à adresser à **MOBILIS, 13 rue de Briord, 44 000 Nantes**  
Pour toute information : **02 40 84 06 45** ou **contact@mobilis-paysdelaloire.fr**

*Mobilis est une association financée par la Région des Pays de la Loire et l'État (Drac des Pays de la Loire).*